

COMMUNE DE BOISSET

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 JUILLET 2022 – 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de Boisset s'est réuni le 22 juillet 2022 à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Dominique BEAUDREY – Maire

Présents : Dominique BEAUDREY, Pierre ROUQUIER, Jean-Pierre LAVERGNE, Betty BEX, Jean-Michel LACALMONTIE, Frédéric PEYRISSAC, Romain VOLPILHAC

Excusés : Aurélie ARSENIJEVIC (pouvoir à Jean-Pierre LAVERGNE), Fabien CHARMES (pouvoir à Dominique BEAUDREY), Georges LACALMONTIE (pouvoir à Pierre ROUQUIER), Valérie LEFEVRE (pouvoir à Frédéric PEYRISSAC), Magalie MANIOL, Hervé TEIL

Absent :

Pierre ROUQUIER a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Subventions aux associations
- Virements de crédits
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en place de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance
- Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire
- Loyer logement sous le bar
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité

Subventions aux associations 2022 (DE_2022_037)

Sur proposition de Madame la Maire et de la Commission "Vie associative", il est décidé à l'unanimité de verser les subventions ci-dessous :

Association Sportive Football	250.00 €
Bogu'Art	100.00 €
Association des prisonniers de guerre à Boisset	100.00 €
Club des Aînés de Boisset	250.00 €
APE de Boisset	1 000.00 €
Sarrazin	400.00 €
Comité d'animation	400.00 €
Escaufeto	100.00 €
Estancade	100.00 €

Collège des Portes du Midi (Mauris)	50.00 €
Collège Jean Dauzié (Saint Mamet)	50.00 €
Association des donneurs de sang à Mauris	100.00 €
FNACA du canton de Mauris	50.00 €
GVA de Mauris	50.00 €

Un courrier sera envoyé à toutes les associations qui demandent une subvention afin que soit fournis à la commune les éléments essentiels à la prise de décision (bilan financier, bilan moral, manifestations prévues, ...).

Virement de crédits - Budget Commune - (DE_2022_038)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 21	Réseaux de voirie	20000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	-15000.00	
2188 - 12	Autres immobilisations corporelles	-5000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Virement de crédits - Budget AEP - (DE_2022_039)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	-300.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	260.00	
706129	Reversement redevance modernisat° agence eau	40.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Convention entre le CIT et la commune pour la maintenance du parc informatique scolaire
(DE_2022_040)

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune.

Il donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » et la commune de Boisset, membre de Cantal Ingénierie & Territoires.

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe du guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maitre d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintient à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "prestation socle".
- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.

Montant de prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500,00 € H.T soit 600,00 € TTC.
- Montant maximum de la prestation : 1 500,00 € H.T soit 1 800,00 € TTC

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires débute à compter de la date de signature par les deux parties de la convention pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Madame le Maire à signer la convention avec C.I.T.
- autorise Madame le Maire à verser les différents acomptes correspondant aux étapes d'exécution de la mission.

Mise en place de dispositifs de sectorisation et de télésurveillance pour la réduction de fuite : demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (DE_2022_041)

Madame le Maire rappelle que la commune de Boisset souhaite sécuriser son réseau de distribution d'eau potable sur le plan quantitatif.

A ce jour, la commune dispose d'un réseau où certaines antennes sont dépourvues de vannes et compteurs de sectorisation. Il est donc difficile pour les techniciens de sectoriser le réseau lors de la réalisation de recherches de fuites.

Aussi, la commune prévoit la pose de vannes et compteurs de sectorisation (en chambre de vannes ou sous regards) ainsi que la pose de dispositifs de télésurveillance. Ces outils permettront de suivre plus finement l'état du réseau de distribution dans le but d'être plus réactif lors de la découverte et de la réparation des fuites.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du rendement du réseau de distribution par la diminution des fuites (dans l'objectif de limiter les prélèvements au milieu naturel et de satisfaire les besoins des usagers, y compris en période de sécheresse).

Pour élaborer un marché de travaux correspondant aux besoins de la commune et pour suivre l'exécution du chantier, la commune de Boisset a fait appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » en tant qu'AMO (Assistant au Maître d'Ouvrage).

En 2022, CIT a accompagné la commune pour la consultation d'entreprises spécialisés. Après analyse des offres, au vu du classement général, il est proposé de retenir l'offre de la société Actémium (pour un montant de travaux estimatif selon DQE de 45 985,13 € HT pour la commune de Boisset).

Sur la base de l'offre d'Actémium, le montant prévisionnel global de cette opération est estimé à 47 818,48 € HT. Ce montant intègre le coût des travaux, les honoraires d'AMO, et les frais annexes (divers & imprévus), répartis de la façon suivante :

- Travaux : 45 985,13 € HT
- Honoraires AMO (C.I.T) : 1 833,35 € HT

Après discussion, Madame le Maire propose :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint.
- De solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant des dépenses liées au bassin Adour-Garonne concernant cette opération auprès l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 11ème programme d'intervention.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution propre de la collectivité, au budget de la commune
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint.
- De solliciter une subvention à hauteur de 50% du montant des dépenses liées au bassin Adour-Garonne concernant cette opération auprès l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 11ème programme d'intervention.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution propre de la collectivité, au budget de la commune.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Logement locatif communal : révision de loyer (DE_2022_042)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement de locataire dans le logement locatif communal situé 4 rue du Fournil au Bourg de Boisset (au-dessous du bar).

Elle propose d'augmenter le loyer de 20 euros par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer du logement locatif situé 4 rue du Fournil à 200 euros par mois.

Questions diverses

- Locaux commerciaux sous la salle polyvalente : l'ancien local de Groupama est loué à M. Mafille pour exercer les fonctions de consultant formateur auprès des entreprises. Un projet de salles multisensorielles est à l'étude pour les deux autres locaux encore vacants
- Discussion sur la vente de l'ancienne maison Rossignol suite à une proposition d'achat